

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 13 décembre 2021

CCPC/2021347-10

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : J-P. ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, P. BLANQUE (pouvoir à P. BATAILLE), A. BOUSQUET, P. CAMPS, J. COLL (pouvoir à H. BAUDET), C. COLOMER, J. CORDELETTE, C. DELIAS (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), J-L. DEMELIN, F. DESCLAUX (pouvoir à A. LUNEAU), M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J-L. LACUBE, C. LANDRIEU (pouvoir à P. CAMPS), J-D. LAPORTE, LE TOAN-BARES, A. LUNEAU, D. MARIN, F. OMAHSAN (pouvoir à J. GARRABE-POUGET), P. PETITQUEUX (pouvoir à S. VAILLS), S. POLATO, S. PONS (pouvoir à A. LUNEAU), M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, A. TAHOCES, S. VAILLS, G. VICENS (pouvoir à P. BATAILLE).

Date de convocation : mardi 7 décembre 2021

Secrétaire de séance : Antonin HUG

Objet : demande de subvention en faveur du projet de rénovation et extension d'un bâtiment existant, pour la création d'un bâtiment d'accueil de sportifs – inscrit au sein du DTA (Diagnostic Territorial Approfondi des installations et besoin d'équipements sportifs – en lien avec le plan de relance national et les JO de Paris 2024).

Le lundi 13 décembre 2021 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes porte depuis plus de deux ans ce projet structurant pour le territoire et son attractivité.

Il rappelle que ce projet s'inscrit dans le DTA co-piloté par les services de l'Etat et les Communauté de communes Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne ; a été retenu dans le cadre de la candidature portée par le CREPS de Font-Romeu aux Centres de Préparation aux J.O de Paris 2024.

Il précise que ce projet vise la rénovation et le réaménagement du bâtiment situé à proximité du complexe intercommunal.

Il indique que cette rénovation servira non seulement à l'accueil des sportifs de haut niveau (triathlètes, cyclistes, rugbymans, etc) mais aussi aux touristes ainsi qu'à la population locale (écoliers et associations sportives notamment).

Dans l'optique de demander et déposer tout dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre de ce projet il propose au conseil communautaire :

- De valider le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement : « Bâtiment d'accueil »

Poste de dépense	Montant HT	FINANCEUR	Participation	Pourcentage
Honoraires équipe MOE	127 489.88 €	ETAT	394 500.73€	32%
Travaux de rénovation et extension	1 120 694.50 €	REGION	318 144.90€	25%
		CD66	268 099.63€	21%
		Autofinancement	267 439.12€	21%
TOTAL	1 248 184.38 €	TOTAL	1 248 184.38 €	100%

- De solliciter tout co-financement via le dépôt de dossier de demande de subvention
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider le plan de financement ci-dessus
- De solliciter tout co-financeur via le dépôt de dossier de demande de subvention
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Llagonne, le 13 decembre 2021

Pierre BATAILLE
Président



Envoyé le 14-12-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 14-12-2021
NOTIFICATION FAST